

2020_CT2_212

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Valorisation du point d'accueil de Bimont et de son affectation

Le 16 novembre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 10 novembre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CHAUVIN Pascal – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GRUVEL Jean-Christophe – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – LANGUILLE Vincent – MERCIER Arnaud – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à VINCENT Jean-Louis – BIANCO Kayané donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à GARCIN Eric – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CIOT Jean-David donne pouvoir à POUSSARDIN Fabrice – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GRANIER Hervé donne pouvoir à GOMEZ André – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – MORBELLI Pascale donne pouvoir à GACHON Loïc – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHARRIN Philippe – DI CARO Sylvaine – FILIPPI Claude – GUINIERI Frédéric – MARTIN Régis – SANNA Valérie

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201116-2020_CT2_212- DE Date de télétransmission : 24/11/2020 Date de réception préfecture : 24/11/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 16 novembre 2020

02_1_04

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Valorisation du point d'accueil de Bimont et de son affectation

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Patrimoine naturel, agriculture, viticulture, ruralité

■ Séance du 17 décembre 2020

16329

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Valorisation du point d'accueil de Bimont et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En 2016, la Société du Canal de Provence a réalisé d'importants travaux de rénovation du barrage de Bimont. Compte tenu de la grande fréquentation du site par le public (plus de 210 000 personnes/an) et de l'interdiction momentanée de l'accès aux chemins de randonnées via la crête du barrage, il a été décidé d'aménager un point d'information aux abords du parking pour la durée des travaux. Au vu du vif succès de ce dispositif, la SCP a par convention autorisé son maintien jusqu'en décembre 2022 et acté le principe d'un projet de bâtiment pérenne en remplacement (type espace muséographique, lieu d'exposition et boutique).

Ouvert d'Avril à Octobre, le kiosque d'information joue un rôle fondamental en terme d'accueil des publics, en particulier lorsque les massifs forestiers sont fermés pour cause de risque météorologique incendie, pour informer, orienter et servir de relais vers les centres d'intérêt touristiques et économiques accessibles sur le territoire. Cette structure légère en bois de petite surface, est gérée par la Direction Grand Site et propose de la documentation, une boutique et est équipée de toilettes sèches pour les agents. Cependant, son caractère modeste et l'absence de renouvellement de son contenu font que la structure d'accueil actuelle ne capte qu'une petite partie des visiteurs, essentiellement les primo-arrivants.

La pérennisation du point d'accueil est inscrite dans le projet de territoire du Grand Site, sur la base duquel s'est appuyée la décision ministérielle de renouvellement du Label Grand Site de France de Concors et Sainte Victoire prise fin 2019. L'un des axes majeurs mis en avant dans la déclaration d'engagement pour le renouvellement du label correspond aux dispositions en faveur d'une fréquentation mieux informée et maîtrisée.

Il ne s'agit cependant pas seulement de créer un bâtiment pour remplacer le kiosque existant mais de mettre en place une véritable stratégie de gestion globale de cet espace, principale porte d'entrée du

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_212-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

massif de Sainte-Victoire, en corrélation avec les équipements et aménagements existants à proximité : arrivée du sentier de Bibémus, liaison parc départemental de Roques Hautes, départ vers la montée à la Croix de Provence par le sentier Imoucha, restauration et aménagement de la plateforme à l'entrée du barrage en un belvédère paysager et espace d'information sur le barrage.

Ainsi, outre la création du bâtiment du nouveau point d'accueil, feront partie intégrante de l'opération les aménagements extérieurs (dont des équipements d'orientation et d'accueil du public, des toilettes sèches) et la réfection de l'aire de stationnement actuelle de 250 places (marquage des emplacements, délimitation du cheminement, bordures, contentions, plantations ...). Il s'agit donc bien de respecter une logique de site en vue de la réalisation d'un projet d'ensemble. Son intégration paysagère sera d'autant plus fondamentale qu'il est soumis à la réglementation des sites classés.

Enfin, l'opération devra être en parfaite adéquation avec les valeurs des Grands Sites de France en général, et l'ambiance du site en particulier. Elle devra conjuguer sobriété et qualité dans toutes ses composantes. L'espace ainsi aménagé devra préparer à l'esprit des lieux, constituer une transition sensible, un sas vers un espace fragile, mettre en scène l'entrée dans un Grand Site de France, permettre une plus grande appropriation du Site par les visiteurs... pour un plus grand respect.

L'opération d'investissement Valorisation du point d'accueil de Bimont d'un montant de 1 680 000 € T.T.C. inscrite au budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix dans l'autorisation de programme DI248 doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'affectation pour un montant total de 1 680 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI248 Valorisation du point d'accueil de Bimont afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement DI248 Valorisation du point d'accueil de Bimont pour un montant de 1 680 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI248 Valorisation du point d'accueil de Bimont

Montant initial de l'AP : 1 680 000 € T.T.C.

CP 2021 : 60 000 € T.T.C CP 2022 : 615 000 € T.T.C
CP 2023 : 1 005 000 € T.T.C

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Agriculture,
Viticulture et Ruralité

Christian BURLE

OBJET : Ressources - Finances - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la création de l'opération Valorisation du point d'accueil de Bimont et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 19 NOV. 2020

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20201116-2020_CT2_212-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020